



DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

Réunion du Conseil Municipal du 15 octobre 2026 à vingt heures trente minutes à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (7) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, ABELARD Morgane, HALGRAIN Philippe, MONTBRUN Eliane, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : HUARD Didier, BOUILLY Delphine, GOUHIER Geoffrey, COUDRAY David, excusés.

Mme LEVEAU Gaëlle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 29 juin 2026.
- Rapport annuel 2025 sur le service de l'eau potable.
- Renouvellement de la charte du PNRP 2025-2040.
- Rapport d'activités du TE28 (Territoire Energie).
- Désignation d'un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).
- Subvention coopérative scolaire pour Noël 2026.
- Manifestations de fin d'année : colis et bons d'achats Noël 2026.
- Taux d'avancement de grade et création de poste Attaché principal.
- Fixation de l'indemnité de l'agent recenseur.
- Informations diverses.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 29/06/2026

Le procès verbal de la réunion du 29/06/2026, transmis aux membres du Conseil Municipal le 02/07/2026, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Rapport annuel 2025 sur le service de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et sa délibération sont transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu par le code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2025.
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

3. Renouveaulement de la charte du PNRP 2025-2040

Par décret du 24 août 2026 signé du Premier Ministre, et paru au Journal Officiel le 26 août, l'Etat a officiellement renouvelé le classement du Parc Naturel Régional du Perche.

Cette nouvelle Charte fixe les grandes orientations qui guideront l'action du Parc et de ses partenaires pour préserver l'identité, les paysages et les patrimoines du territoire, tout en accompagnant ses évolutions et les transitions à venir.

Avec ce renouvellement, le territoire du Parc s'agrandit passant de 91 à 111 communes réparties désormais sur trois départements : l'Orne (68 communes dont 16 nouvelles), l'Eure-et-Loir (39 communes) et maintenant le Loir-et-Cher avec les quatre communes de Boursay, Couëtron-au-Perche, Le Gault-du-Perche et Le Plessis-Dorin.

Le détail de la nouvelle charte est consultable en ligne : <https://www.parc-naturel-perche.fr/la-charte-2025-2040/le-projet-de-charte>

4. Rapport d'activités du TE28

Vu l'article L.5211-39 du CGCT qui stipule que la Commune doit prendre connaissance du rapport annuel d'activités de Territoire Energie Eure-et-Loir (TE28), auquel la Commune a transféré des compétences.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par Territoire Energie Eure-et-Loir pour l'année 2025.

A la suite de cette présentation, un débat s'en est suivi qui n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

L'assemblée délibérante prend acte de cette présentation.

Le rapport est consultable en ligne sur le site Internet de TE 28 : <https://www.energie28.fr>

5. Désignation d'un représentant à la CLECT

Dans les communautés de communes ayant adopté la fiscalité professionnelle unique, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est obligatoirement mise en place pour évaluer les montants des charges financières transférées entre Communes et Communauté de Communes lors de transfert de compétences.

Les membres de la CLECT sont désignés par les Conseils Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, membre titulaire et Monsieur Ludovic BURON, membre suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

6. Subvention coopérative scolaire Noël 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'occasion de Noël 2026, une subvention à la coopérative scolaire de l'école de

Champrond-en-Perchet « Le Champ du Soleil » pour l'achat d'un jeu collectif pour chacune des classes.

La subvention est fixée à 20 euros par élève. 35 enfants étant scolarisés dans les classes de Champrond-en-Perchet, 700 euros sont ainsi attribués à la Coopérative Scolaire de l'école « Le Champ du Soleil » pour la classe de petite et moyenne section, et la classe des cours moyens première et deuxième année.

7. Manifestations de fin d'année

▪ Colis des aînés

A l'occasion des fêtes de fin d'année un colis sera remis aux aînés de la commune inscrits sur la liste électorale et résidant sur la commune. Les conditions pour bénéficier de ce colis : être âgé de 70 ans, domicilié sur la commune et inscrit sur la liste électorale.

Les bénéficiaires seront invités à venir retirer leur colis à la salle communale le 12/12/2026. Chacun en sera informé au moment opportun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la société « Esprit Gourmet » pour la fourniture de ces colis de Noël.

▪ Bons d'achats Noël 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la remise d'un bon d'achat au personnel communal à l'occasion de Noël.

La cérémonie de fin d'année pour remercier les employés communaux, les acteurs de la vie locale et les nouveaux habitants se tiendra le vendredi 18/12/2026 à la salle communale.

8. Taux d'avancement de grade

Le Code Général de la Fonction Publique prévoit qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Social Territorial, de fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

En date du 11/03/2026, le Conseil Municipal a proposé de fixer les taux de promotion suivants :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX FIXE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attachés	attaché principal	100 %
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoins techniques	adjoins technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	adjoins technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22/06/2026, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux de promotion ci-dessus énumérés.

9. Création de poste d'Attaché principal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que pour permettre un avancement de grade il y a lieu de créer un nouvel emploi, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un emploi d'attaché territorial principal permanent à temps non complet à raison de 29 heures par semaine à compter du 1er décembre 2026.

10. Indemnité de l'agent recenseur

Le recensement de la population Champronnaise aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027 : Monsieur Daniel VILFAYEAU sera l'agent recenseur et Madame Christine NORMAND l'agent coordonnateur.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à M. Daniel VILFAYEAU une indemnité de 600 Euros.

11. Informations diverses

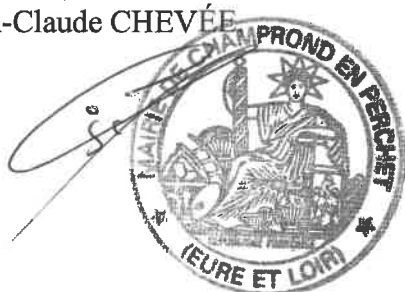
- L'élagage des chemins communaux a été réalisé par l'entreprise Fauchage Elagage du Perche au début du mois de septembre.
- La réparation du busage pour l'évacuation des eaux pluviales au Clos et traversant une parcelle agricole devenait impérative. Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise JULES TP.
- Des fuites d'eau signalées au lieudit Bray et chez AXEREAAL ont été réparées par l'entreprise PESNAUX-FRERES.
- Dans le cadre des certificats d'économies d'énergies (CEE) dix ventilateurs ont été achetés pour une répartition entre les deux classes de l'école et le restaurant scolaire.
- Le plancher des sanitaires de la salle communale et de son entrée a été remplacé. Ces travaux ont été réalisés en régie : Monsieur le Maire aidé de l'employé communal.
- Une consultation d'entreprises est en cours pour la réfection des travaux de voirie prévus sur 2026, à savoir la réfection du chemin de La Cour aux Guillers, rue des Chênes et allée des Tilleuls.
- Une visite avec M. COUDOUEL, représentant d'ELI (Eure-et-Loir Ingénierie) a été faite pour les travaux à prévoir sur 2027 : une estimation sera transmise pour la réfection des chemins de La Bouillère et de l'Argenterie.
- Un devis a été sollicité pour la réfection de la couverture du restaurant scolaire.
- Dans le cadre du plan d'urgence pour le rafraîchissement des établissements scolaires initié par l'Etat, Energie Eure-et-Loir propose la réalisation d'une étude thermique des bâtiments de la Mairie, de l'école primaire et du restaurant scolaire.
- Dès la fin de l'enlèvement du bois coupé situé à l'arrière du lotissement de la SCI Thibaut, une clôture délimitant la propriété privée et le domaine communal sera installée. Par ailleurs une réfection des trottoirs à la charge des représentants de la SCI est envisagée au printemps 2027.
- Un projet d'animation a été présenté à la commune par l'association Halem Théâtre. Il s'agit d'une guinguette itinérante ayant pour objectif de faire vivre les bourgs du Perche et de favoriser les rencontres entre habitants. La date retenue pour cet événement est le samedi 12 juin 2027. Au programme : un spectacle chanté d'une durée d'une heure, accompagné d'un apéritif et d'une petite restauration, dans une ambiance conviviale. La commune prendra en charge 50 % du montant de la participation financière demandée aux participants.
- L'Association de Mise en Valeur du Patrimoine organise un concert Gospel en l'Eglise de Brunelles avec la chorale ZANAMA le samedi 7 novembre 2026.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du :

Le Maire,
Jean-Claude CHEVÉE

La Secrétaire,
Gaëlle LEVEAU





DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

Tél. 02 37 52 06 32

e-mail : mairie@champrondenperchet.fr

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

Liste des délibérations du Conseil Municipal de Champrond-en-Perchet, réuni le 15 octobre 2026 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (7) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, ABELARD Morgane, HALGRAIN Philippe, MONTBRUN Eliane, DURAND Christelle, LEVEAU Gaëlle, , formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : HUARD Didier, COUDRAY David, BOUILLY Delphine, GOUHIER Geoffrey, excusés.

Mme LEVEAU Gaëlle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 29 juin 2026.
- Rapport annuel 2025 sur le service de l'eau potable.
- Renouvellement de la charte du PNRP 2025-2040.
- Rapport d'activités du TE28 (Territoire Energie).
- Désignation d'un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).
- Subvention coopérative scolaire pour Noël 2026.
- Manifestations de fin d'année : colis et bons d'achats Noël 2026.
- Taux d'avancement de grade et création de poste Attaché principal.
- Fixation de l'indemnité de l'agent recenseur.
- Informations diverses.

- REF. 2026/035
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025 (réseau des écarts).
Vote favorable à l'unanimité.

- REF. 2026/036
Rapport d'activités 2025 Territoire Energie Eure-et-Loir.
Vote favorable à l'unanimité.

- REF. 2026/037
Désignation d'un représentant de la Commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la CDC du Perche).
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/038
Subvention Coopérative scolaire Noël 2026.
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/039
Bons d'Achats Noël 2026.
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/040
Fixation des taux d'avancement de grades.
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/041
Création de poste d'Attaché principal.
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/042
Indemnité agent recenseur de la population 2027.
Vote favorable à l'unanimité.